

III - FINANCES - BUDGET

III.3 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - ACTIONS ET MOYENS

III.3.4 - SAGE « Vallée de la Garonne » Animation du projet LIFE « Eau&Climat »

DELIBERATION N° 23-03-412

Le lundi 13 mars 2023 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 02 mars 2023, s'est réuni l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
 Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	NON		OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	Patrice GARRIGUES		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	NON	OUI	Delphine EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	NON	NON		OUI			
Emmanuel CROS	NON	OUI	Paul VO VAN		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
Totaux					101	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	101
Membres présents	5	Vote pour	101
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	51
Nombre de votants	10		
Appréciation du quorum	9		

DELIBERATION N° 23-03-412

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour - Garonne 2016-2021 désignant notamment le SAGE « Vallée de la Garonne » comme étant nécessaire ;

VU le PNACC et le PACC Adour-Garonne ;

VU le SAGE « Vallée de la Garonne » approuvé, en particulier ses dispositions II.10, IV.2 et IV.3 ;

VU les recommandations de la Commission d'enquête publique ;

VU la délibération du Comité Syndical n° D20-06-232 en date du 17 juin 2020 décidant d'engager les actions prévues par le projet, pour ce qui concerne le SAGE « Vallée de la Garonne », et sollicitant les financements correspondants auprès de l'Europe et le co-financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

VU l'accord de consortium relatif au projet LIFE Eau&Climat adressé par l'OIEAU et signé le 22 juillet 2021 ;

VU le procès-verbal de la séance plénière de la CLE Garonne du 13 janvier 2023 ;

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 20 janvier 2023 ;

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre l'animation du projet LIFE « Eau&Climat », pour ce qui concerne le SAGE « Vallée de la Garonne », qui engage les services du SMEAG à hauteur de 1,245 Equivalent Temps Plein (ETP) valorisés globalement à 78.800,00 euros (salaires chargés - base DADS 2022) y compris frais indirects (20,0%).

DÉCIDE d'engager les prestations nécessaires à la réalisation de la mission à hauteur de 70.000,00 € TTC et d'inscrire au budget 2023 les crédits de paiement correspondants.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'animation du projet LIFE « Eau&Climat » du SAGE ci-dessous :

SAGE 2023

Animation LIFE "Eau et Climat"	Coûts directs		Coûts indirects	
	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure 20%
Coût total de l'action € TTC				
166 361	65 667	70 000	17 561	13 133

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	55,00%	55,00%	75 517	70 000	41 534	38 500	80 034	55,00%
Europe	10,00%	10,00%			0		0	0,00%
AEAG	70,00%	70,00%			0		0	0,00%
AEAG	25,00%	30,00%	78 800	58 333	19 700	17 500	37 200	25,00%
Financement extérieur							117 234	70,47%
Autofinancement							49 127	29,53%
					Coût total		166 361	100%

DELIBERATION N° 23-03-412

SOLLICITE, au titre de cette opération, les co-financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en complément de ceux de l'Europe (programme LIFE), au taux maximum.

MANDATE son président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 13 mars 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel FABRE